

**Produit: TETRAHYDROTHIOPHENE (THT)**

Page: 1 / 10

Numéro de FDS: 001974-001 (Version 3.2 )

Date 19.09.2012 (Annule et remplace : 28.12.2011)

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE**

**1.1. Identification du produit**

Nom de la substance:  
Nom d'Enregistrement REACH: tétrahydrothiophène  
Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119489799-07-0000  
Numéro CE: 203-728-9  
No.-CAS: 110-01-0

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange :

Secteur d'utilisation :	Catégorie de produit :
Injection dans gaz SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées	PC28: Parfums, produits parfumés
Distribution de la substance SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels	

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur	Arkema THIOCHIMIE 420 rue d'Estienne d'Orves 92705 Colombes Cedex, France Téléphone : +33 (0)1 49 00 80 80 Télécopie : +33 (0)1 49 00 83 96 http://www.arkema.com pars-drp-fds@arkema.com
Adresse e-mail	
Adresse e-mail : Scénario d'exposition	ARKEMA-THIOCHEM-REACH-USES@arkema.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 49 00 77 77  
Numéro d'appel d'urgence européen : 112  
ORFILA : 01 45 42 59 59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification (Règlement (CE) No 1272/2008):

Liquides inflammables, 2, H225  
Oral(e): Toxicité aiguë, 4, H302  
Dermale: Toxicité aiguë, 4, H312  
Inhalation: Toxicité aiguë, 4, H332  
Irritation cutanée, 2, H315  
Irritation oculaire, 2, H319  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, 3, H412

Classification (Directive 67/548/CEE):

F; R11  
Xn; R20/21/22  
Xi; R36/38  
R52/53

Indications complémentaires:

Pour le texte complet des phrases R, H, EUH mentionnées dans cet article, voir article 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Éléments d'étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
N° dans l'annexe : 613-087-00-0

tétrahydrothiophène

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

**Danger**

Mentions de danger:

- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H312 : Nocif par contact cutané.
- H332 : Nocif par inhalation.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

**Prévention:**

- P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 : Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

- P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
- P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Stockage:**

- P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### 2.3. Autres dangers

**Effets possibles sur la santé:**

- L'ingestion peut provoquer une irritation des muqueuses.
- Irritation: Irritant pour les yeux et la peau.
- Inhalation: A fortes concentrations de vapeurs/brouillards : Irritation des voies respiratoires supérieures Maux de tête Vertiges Nausée

**Effets sur l'environnement:**

- Nocif pour la daphnie. Non facilement biodégradable. Non bioaccumulable.

**Dangers physico-chimiques:**

- Facilement inflammable. Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques.
- Produits de décomposition : voir chapitre 10

**Divers:**

- Résultats des évaluations PBT et VPVB : Cette substance ne répond pas aux critères PBT et vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

## 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Nom chimique de la substance<sup>1</sup>: TETRAHYDROTHIOPHENE (THT)

Nom Chimique <sup>1</sup>	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification Directive 67/548/CEE	Classification Règlement (CE) No 1272/2008
tétrahydrothiophène	203-728-9	110-01-0	>= 98 %	R52/53 Xi; R36/38 Xn; R20/21/22 F; R11	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4 (Oral(e)); H302 Acute Tox. 4 (Dermale); H312 Acute Tox. 4 (Inhalation); H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412

<sup>1</sup>: Voir chapitre 14 pour le nom approprié de l'expédition

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### 4.1. & 4.2. Description des premiers soins nécessaires & Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés:

###### Conseils généraux:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

###### Inhalation:

Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Mettre sous surveillance médicale. En cas de troubles : Hospitaliser.

###### Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si contact important: Mettre sous surveillance médicale. Hospitaliser.

###### Contact avec les yeux:

Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau en écartant bien les paupières. Consulter un ophtalmologiste.

###### Ingestion:

Si le sujet est inconscient ne pas tenter de faire vomir  
Hospitaliser.

###### Protection pour les secouristes:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Pas de données disponibles.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange;

Facilement inflammable, Possibilité de réinflammation des vapeurs à distance  
Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques :  
Sulfure d'hydrogène, Oxydes de soufre, Oxydes de carbone

##### 5.3. Conseils aux pompiers:

###### Méthodes particulières d'intervention:

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. En cas d'incendie, éloigner les contenants exposés au feu.

###### Actions spéciales pour la protection des pompiers:

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Evacuer le personnel non nécessaire ou non équipé de protection individuelle. Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs. Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de fuite, porter un appareil respiratoire autonome.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans l'environnement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Endiguer avec du sable ou de la terre (ne pas utiliser de produits combustibles).

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

**Récupération:**  
Pomper dans un réservoir de secours inerte. Absorber le reste sur un absorbant inerte.

**Élimination:**  
Éliminer le produit par oxydation avec des solutions diluées de : Peroxyde d'hydrogène ou hypochlorite de sodium ou Éliminer le produit par incinération (en accord avec les réglementations locales et nationales).

**6.4. Référence à d'autres sections:** Aucun(e).

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

**Mesures techniques/Précautions:**  
Consignes de stockage et de manipulation applicables aux produits: Liquides. Facilement inflammable Nocifs. Irritants. A vapeurs explosibles dans l'air. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements. Prévoir douches, fontaines oculaires. Prévoir poste d'eau à proximité. Prévoir appareil respiratoire autonome à proximité.

**Précautions pour la manipulation sans danger:**  
Manipuler loin de toutes flammes. Proscrire l'air pour les transferts. Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. N'utiliser que de l'équipement de sécurité.

**Mesures d'hygiène:**  
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation des vapeurs. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker à l'abri de l'air. Stocker à l'abri de la chaleur et des points d'ignition. Prévoir une cuvette de rétention. Prévoir mise à la terre et matériels électriques utilisables en atmosphère explosive.

**Produits incompatibles:**  
Oxydants forts

**Matériel d'emballage:**  
Recommandé: Acier au carbone, Acier inoxydable, Fûts métalliques revêtus intérieurement., Joints : polyéthylène, Rilsan ®, polytétrafluoroéthylène (PTFE)  
À éviter: Cuivre et alliages de cuivre

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Aucun(e).

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle:**

Valeurs limites d'exposition

tétrahydrothiophène

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
ARKEMA	2008	VME	50	180	Valeur recommandée par le "Comité Valeur limite d'exposition" d'ARKEMA

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Utilisation finale	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	180 mg/m3 (ST, LE) 180 mg/m3 (LT, LE, SE)		7,5 mg/kg bw/jour (LT, SE)
Consommateurs	18,5 mg/m3 (LT, SE) 21 mg/m3 (LT, LE)	2,7 mg/kg bw/jour (LT, SE)	

LE : Effets locaux, SE : Effets systémiques, LT : Long terme, ST : Court terme

Concentration prévisible sans effet (PNEC):

Compartiment:	Valeur:
Eau douce	0,024 mg/l
Eau de mer	0,0024 mg/l
Eau (dégagement intermittent)	0,24 mg/l
Effets sur les installations de traitement des eaux usées	31 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,1361 mg/kg dw
Sédiment marin	0,0136 mg/kg dw
Sol	0,132 mg/kg dw

## 8.2. Contrôles de l'exposition:

<b>Mesures générales de protection:</b>	Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers
<b>Équipement de protection individuelle:</b>	
Protection respiratoire:	Faibles concentrations ou exposition courte: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Concentrations élevées ou exposition prolongée: appareil respiratoire isolant (ARI)
Protection des mains:	Contacts éclaboussures, intermittent et prolongé: Gants caoutchouc nitrile Épaisseur du gant: 0,75 mm Gants de protection conformes à EN 374.
Protection des yeux/du visage:	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps:	Au poste de travail : Combinaison à pénétration retardée En intervention sur incident: combinaison anti-acide

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:**  
Voir chapitre 6

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect:</b>	
État physique (20°C):	liquide
Couleur:	incoloré
Odeur:	piquant
Seuil olfactif:	1 ppb
pH:	Pas de données disponibles.
Point/intervalle de fusion :	-96,2 °C
Point/intervalle d'ébullition :	119 - 121 °C
Point d'éclair:	17,5 °C (1.013 hPa) (Méthode A9 (D. 92/69/ECC))
Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	
Limite inférieure d'inflammabilité :	1,1 % (v)
Limite supérieure d'inflammabilité :	12,1 % (v)
<b>Pression de vapeur:</b>	24 hPa , à 25 °C
<b>Densité de vapeur:</b>	3,04 Substance de référence: Air=1
<b>Masse volumique:</b>	1.000 kg/m <sup>3</sup> , à 20 °C
<b>Densité (Eau=1):</b>	1,0 à 20 °C
<b>Hydrosolubilité:</b>	5,8 g/l à 20 °C (OCDE Ligne directrice 105)
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	log Kow : 1,8 , à 20 °C (calculé(e))
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	215 °C
<b>Température de décomposition:</b>	640 °C
<b>Viscosité, dynamique:</b>	1,60 mPa.s , à 20 °C 1,29 mPa.s , à 40 °C
<b>Propriétés explosives:</b>	
Explosibilité:	Non pertinent (compte tenu de sa structure)
<b>Propriétés comburantes:</b>	Non pertinent (compte tenu de sa structure)

### 9.2. Autres données:

<b>Solubilité dans d'autres solvants:</b>	Soluble dans: Alcools , ether éthylique , Acétone , Chloroforme , hydrocarbures
<b>Constante de Henry:</b>	36,48E+00 Pa.m <sup>3</sup> /mol (calculé(e))

Poids moléculaire: 88,17 g/mol  
Indice de réfraction: 1,505 à 20 °C  
Point critique: Pression critique: 5,6 MPa, Température critique: 306 °C

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. & 10.2. Réactivité & Stabilité chimique:

Produit stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses: Pas de données disponibles.

### 10.4. Conditions à éviter:

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans un endroit sec.

### 10.5. Matières incompatibles:

• Réaction violente avec :, Oxydants forts, Peroxyde d'hydrogène, Acide nitrique, hypochlorites

### 10.6. Produits de décomposition dangereux:

#### Décomposition thermique:

Température de décomposition: 640 °C

Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques :, Sulfure d'hydrogène, Oxydes de soufre, Oxydes de carbone

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicocinétique (absorption, métabolisme, distribution et élimination):

D'après les données limitées disponibles chez l'animal :  
Il est éliminé principalement dans les urines.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

#### Toxicité aiguë:

##### Inhalation:

• Chez l'homme :

Pratiquement non nocif par Inhalation

A fortes concentrations de vapeurs/brouillards :

Maux de tête, Somnolence, Troubles de l'équilibre, Nausée

• Chez l'animal :

CL50/4 h/rat: 22,6 mg/l ( 6270 ppm) (Méthode: OCDE Ligne directrice 403) (vapeurs)

##### Ingestion:

• Chez l'homme :

Nocif par Ingestion.

L'ingestion peut provoquer une irritation des muqueuses.

• Chez l'animal :

DL50/rat: 1.850 mg/kg (Méthode: OCDE Ligne directrice 401)

##### Dermale:

• Chez l'animal :

Pratiquement non nocif par contact avec la peau

Pas de mortalité/lapin: 2.000 mg/kg (Méthode: OCDE Ligne directrice 402)

### Effets locaux ( Corrosion / Irritation / Lésions oculaires graves ):

#### Contact avec la peau:

• Chez l'animal :

Irritant pour la peau.

Irritation de la peau (Après contact occlusif, lapin, Durée d'exposition: 4 h)

#### Contact avec les yeux:

• Chez l'animal :

Irritant pour les yeux.

Irritation des yeux (OCDE Ligne directrice 405, lapin)

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

#### Inhalation:

Pas de données disponibles.

#### Contact avec la peau:

Par analogie avec un produit comparable :, Non sensibilisant cutané

#### THIOPHENE :

• Chez l'animal :

Pas d'effet rapporté. (Méthode : OCDE Ligne directrice 406 essai de maximalisation sur le cobaye)

### Effets CMR :

#### Mutagenicité:

D'après les données expérimentales disponibles: Non génotoxique

**In vitro**

Inactif sur les tests de génotoxicité in vitro  
Test d'Ames in vitro: (Méthode: OCDE Ligne directrice 471)  
Test de mutations géniques in vitro sur cellules de mammifères: (Méthode: OCDE Ligne directrice 476)  
Test d'aberrations chromosomiques in vitro sur lymphocytes humains: (Méthode: OCDE Ligne directrice 473)

**Cancérogénicité:**

L'ensemble des informations disponibles ne permet pas de suspecter un potentiel cancérogène  
Pas de données disponibles.

**Toxicité pour la reproduction:**

**Fertilité:**

• Chez l'animal :

L'ensemble des informations disponibles ne permet pas de suspecter un potentiel reprotoxique.  
Administration répétée: Absence d'effets toxiques sur l'appareil reproducteur, NOAEL: 5,2 mg/kg (rat, Par inhalation, 13 Sem.)

**Développement foetal:**

• Chez l'animal :

Absence d'effets toxiques pour le développement du fœtus.  
Exposition lors de la grossesse (Méthode: OCDE Ligne directrice 414, rat, Par inhalation)

Pas d'effets tératogènes, Absence d'effets toxiques pour le développement du fœtus.  
NOAEL: 6888 mg/m3  
Concentration maternelle sans effet: 844 mg/m3

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles :**

**Exposition unique :**

**Inhalation:**

• Chez l'homme :

Seuil olfactif: 1 ppb  
A fortes concentrations de vapeurs/brouillards :  
Risque d'irritation pour les yeux et les voies respiratoires

**Exposition répétée:**

• Chez l'animal :

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Exposition répétée par inhalation: (rat, 3 mois)

A fortes doses :

Irritation locale au niveau des voies respiratoires  
NOAEL= 0,18 mg/l (51ppm)  
Concentration maximale sans effet toxique systémique  
NOAEL= 5,2 mg/l (1442ppm)

**Danger par aspiration:**

Non pertinent

---

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

**Poissons:**

Peu nocif pour les poissons  
CL50, 96 h (Danio rerio (poisson zèbre)) : > 24 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 203, pH: 7,7 - 8,0, Substance d'essai: Matière active)  
NOEC : > 24 mg/l

**Invertébrés aquatiques:**

Nocif pour la daphnie.  
CE(l)50, 48 h (Daphnia magna) : 24 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 202, Immobilisation, Substance d'essai: Matière active)

**Plantes aquatiques:**

Peu nocif pour les algues  
CE50r, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata) : > 153,2 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201, pH: 8,7 - 9,1, vitesse de croissance, Substance d'essai: Matière active)

**Micro-organismes:**

CE50, 3 h (Boues activées) : 1.530 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 209, Inhibition de la respiration des boues activées, Substance d'essai: Matière active)  
CE10, 3 h : 310 mg/l

**Toxicité aquatique / Toxicité à long terme:**

**Plantes aquatiques:**

NOEC r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) : 29,1 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201, Inhibition de la croissance)

**12.2. Persistance et dégradabilité :**

Dans l'eau: **Non hydrolysable**

Stabilité dans l'eau: Temps d'hydrolyse: 5 jr degré d'hydrolyse: < 10 %  
Substance d'essai: Matière active, Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Biodégradation (Dans l'eau): **Non facilement biodégradable.**  
aérobie: < 10 % après 28 jr (Méthode: OCDE Ligne directrice 301 F)

Photodégradation (Dans l'air): Dégradation par les radicaux OH: Temps global de demi-vie: 1,8 jr

**12.3. Potentiel de bioaccumulation :**

Bioaccumulation: **Ne montre pas de bioaccumulation.**  
Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : 1,8 , à 20 °C (Méthode: calculé(e))

**12.4. Mobilité dans le sol - Répartition entre les compartiments environnementaux:**

Constante de Henry: 36,48E+00 Pa.m<sup>3</sup>/mol, (Méthode: calculé(e))

Absorption / désorption: Mobile dans les sols , log Koc: 1,32 ( Méthode: calculé(e) )

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB :**

Cette substance ne répond pas aux critères PBT et vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

**12.6. Autres effets néfastes:** Aucun à notre connaissance.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1. Traitement des déchets:**

Élimination du produit: Éliminer le produit par oxydation avec des solutions diluées de : Peroxyde d'hydrogène ou hypochlorite de sodium  
ou Éliminer le produit par incinération (en accord avec les réglementations locales et nationales).

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des Nations unies	Classe	Étiquette	PG	Dangereux pour l'environnement	Autres Informations
ADR	2412	TETRAHYDROTHIOPHÈNE	3	3	II	non	
ADN	2412	TETRAHYDROTHIOPHÈNE	3	3	II	non	
RID	2412	TETRAHYDROTHIOPHÈNE	3	3	II	non	
IATA Cargo	2412	Tetrahydrothiophene	3	3	II	non	
IATA Passenger	2412	Tetrahydrothiophene	3	3	II	non	
IMDG	2412	TETRAHYDROTHIOPHENE	3	3	II	non	EmS Number: F-E, S-D

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Fiches de données de sécurité: conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

**REGLEMENTATION FRANCAISE:**

Substances dangereuses Arrêté du 20.04.1994 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 7 décembre 2009.

Maladies à caractère professionnel Code de la Sécurité sociale : articles L461-6 et D.461-1



Sécurité au travail	Code du travail art. R 4222-1 à 4222-26. Captation des vapeurs, aérosols et particules solides à la source d'émission. Assainissement Décret n°88-1056 du 14.11.1988 et Arrêté du 28.07.2003 : matériels électriques/atmosphères explosives Décret n°96-1010 du 19.11.1996 et arrêté du 8.07.2003 : protection des travailleurs/atmosphère explosive. Arrêté du 31.3.80 : Installations électriques des installations classées
Installations classées	Loi n° 76-663 du 19.7.76 - Décrets du 7.7.92 et n° 93-1412 du 29.12.93 et n° 96-197 du 11.03.96 et n° 99-1220 du 28.12.99 - Activité classée reprise dans la nomenclature 1430 - 1432 : Liquides inflammables (stockages en réservoirs manufacturés de) 1430 - 1433 : Liquides inflammables (installations de mélange ou d'emploi de)
Déchets	Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets Industriels-- Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation
Rejets	Loi n° 76-663 du 19.07.76 et arrêté du 02.02.98, modifié par arrêté du 29.05.2000 et par arrêté du 03.08.2001

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique:**

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

**INVENTAIRES:**

EINECS:	Conforme
TSCA:	Conforme
AICS:	Conforme
DSL:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste Canadienne DSL.
ENCS (JP):	Conforme
KECI (KR):	Conforme
PICCS (PH):	Conforme
IECSC (CN):	Conforme
NZIOC:	Conforme

**16. AUTRES INFORMATIONS**

**Texte intégral des phrases R, H, EUH mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

R11	Facilement inflammable.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire En cas d'emploi dans des formulations, nous contacter pour l'étiquetage.

**Mise à jour:**

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:		Type:
2	Classification et étiquetage, Effets sur l'environnement, Effets possibles sur la santé	Ajouts, modifications
8	Dose dérivée sans effet (DNEL), Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Ajouts
9	Inflammabilité (solide, gaz), Propriétés explosives, Propriétés comburantes, Constante de Henry	Ajouts
9	Point/intervalle de fusion, Point/intervalle d'ébullition, Point d'éclair, Pression de vapeur, Masse volumique, Densité, Hydrosolubilité, Coefficient de partage: n-octanol/eau, Température d'auto-inflammabilité, Viscosité, dynamique	modifications
9	Limite inférieure d'inflammabilité, Limite supérieure d'inflammabilité	Ajouts
11	Toxicocinétique (absorption, métabolisme, distribution et élimination), Cancérogénicité, Fertilité	Ajouts
11	Toxicité aiguë, Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Développement foetal, Toxique spécifique pour certains organes cibles	modifications
12	Stabilité dans l'eau, Biodégradation, Photodégradation, Constante de Henry, Absorption / désorption, Évaluation PBT	Ajouts
12	Toxicité aquatique, Bioaccumulation	modifications
15	Évaluation de la sécurité chimique	Ajouts

**Thésaurus:**

NOAEL : Dose sans effet toxique observable (NOAEL)

LOAEL : Dose/concentration la plus faible pour laquelle un effet indésirable est encore observé (LOAEL)

bw : Poids du corps

food : dans la nourriture

dw : Poids sec

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

Ce document s'applique au produit EN L'ETAT, conforme aux spécifications fournies par ARKEMA. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

**NB:** Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).